RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Avis relatif à la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée de la dénomination « Poulet du Bourbonnais »

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Poulet du Bourbonnais », par l'arrêté du 1er août 2022 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Poulet du Bourbonnais », prend effet au 13 septembre 2022, date de dépôt de la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée auprès de la Commission européenne.